PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
Tenue à la salle du conseil municipal
Au 26, rue du Marché à Roxton Falls
Le 13 août 2018 à 19h00

Projet de Règlement #03-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls

Assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 13 août à 19h00, conformément à l'avis public donné à tous les citoyens, par l'intermédiaire du journal «La Pensée de Bagot » et aux avis publics affichés aux endroits désignés par le conseil.

Sont présents : Le maire, Jean-Marie Laplante, préside l'assemblée et les conseillers : MM. Daniel Roy, Marcel Bonneau, Michel Massé, Mme Lynda Cusson, Mélanie Valois, Marie-Eve Massé.

Le projet de règlement se résume ainsi :

Projet de Règlement #03-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls
Il vise à modifier le règlement de zonage #265-2003, dans le but de créer une nouvelle zone à dominance publique et institutionnelle, à même une partie de la zone 105, où seraient autorisés les services culturels et communautaires, les parcs, les salles de réunion, les équipements récréatifs et les infrastructures publiques.

Dans l'assistance : aucune présence enregistrée.

L'assemblée est levée à 19h10.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 AOÛT 2018 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

119-08-2018 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

120-08-2018 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 tel que rédigé.

Adoptée

121-08-2018 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	23 484.05$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	30 532.40$
VOIRIE MUNICIPALE	5 767.91$
HYGIÈNE DU MILIEU	14 004.16$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	0.00$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	200.00$
LOISIRS ET CULTURE	3 577.71$
FRAIS DE FINANCEMENT	2 945.62$
IMMOBILISATIONS	10 0000.00$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2018:	90 511.85$

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juin 2018 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

122-08-2018 Rapport de l'inspecteur municipal par intérim

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale fait un rapport des travaux réalisés en juin et de ceux à venir en août;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses suivantes sont autorisées, à savoir :

- Augmentation de 2 500$ pour le contrat accordé à Clôture Grantham pour la réparation de la clôture au site des étangs, pour l'ajout de 15 poteaux supplémentaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des travaux ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juillet 2018
Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juillet 2018, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est posée dans la salle.

123-08-2018 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes : désignation d'un répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont assujetties à cette loi et qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, en outre, désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement, lequel aura pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la directrice générale, Mme Julie Gagné, afin d'agir à titre de répondant en matière d'accommodement, en conformité des dispositions de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

Adoptée

124-08-2018 Règlement #08-2018, sur la gestion contractuelle : avis de motion et dépôt du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par la présente donné, par le conseiller Michel Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #08-2018, sur la gestion contractuelle. Ce règlement a pour but de prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000$ ou plus mais moins de 100 000$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

Adoptée

Règlement #08-2018, sur la gestion contractuelle : dépôt du projet de règlement
Il est par la présente déposé, par le conseiller Michel Massé, le projet de règlement #08-2018 intitulé « Règlement #08-2018, sur la gestion contractuelle, qui sera adopté à une séance subséquente.

125-08-2018 ADMQ : formation sur le PL 122, 155 et 108, le mercredi 14 novembre 2018 à Beloeil au coût de 307$ plus taxes

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer à une formation offerte par l'ADMQ, sur le PL 122, 155 et 108, laquelle aura lieu le mercredi 14 novembre 2018 à Beloeil, en payant son inscription au coût de 307$ de même que ses frais de déplacement.

Adoptée

126-08-2018 SPA des Cantons : proposition de renouvellement de l'entente de services sur appel, visant la capture des animaux errants pour 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la SPA des Canton soumet une offre de services sur appel, concernant la capture des animaux errants, pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée dans le courriel transmis par Sonya Gagnon, directrice administrative, en date du 25 juillet 2018, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les termes de l'offre de services soumise en date du 25 juillet 2018 par la SPA des Cantons, en regard avec la capture des animaux errants, pour 2018-2019.
Que les mandats de capture d'animaux errants, auprès de la SPA des Canton, soient exclusivement autorisés par l'administration municipale ou un membre de la Sûreté du Québec.

Adoptée

127-08-2018 Ouverture et entretien des chemins d'hiver sous gestion MTMDET : ajout au contrat municipal conclu avec Alain Boyer Excavation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu un contrat avec Alain Boyer Excavation, en regard avec l'ouverture et l'entretien d'hiver des chemins municipaux, le tout conformément à la résolution #103-06-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 du document d'appel d'offres intitulé « Instructions aux soumissionnaires », il est prévu que la municipalité peur ajouter des longueurs de chemin à entretenir;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Boyer est disposé à ajouter les 5,865 km de route sous gestion MTDMDET à entretenir, au tarif soumis dans sa soumission;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter une longueur de 5,865 km au contrat conclu avec Alain Boyer Excavation, pour un montant de 25 659$ plus taxes, pour la saison 2018-2019. Que le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, soient par la présente résolution autorisés à signer le contrat à intervenir pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Projet de conversion des luminaires de rue au DEL : suivi du projet
La directrice générale informe les élus que le projet se poursuit et que les appels d'offres pour l'installation devraient avoir lieu à la fin septembre 2018.

128-08-2018 Rechargement du rang Petit 9 et reprofilage de fossés sur le rang Petit 9 et la rue St-André : accord de l'aide financière du PAVL-Volet projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT l'accord de l'aide financière dans le cadre du PAVL-Volet projets particuliers d'amélioration, au montant de 16 000$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés sont le rechargement du rang Petit 9 et le reprofilage de fossés sur le rang Petit 9, la rue St-André et la rue Charlebois;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la rue Charlebois ont été complétés en urgence en mai dernier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de rechargement du rang Petit 9 et reprofilage de fossés sur le rang Petit 9 et la rue St-André à Alain Boyer Excavation au montant approximatif de 15 500$ plus taxes, en fonction de la durée des travaux et de la quantité de matériel utilisé.

Adoptée

129-08-2018 Règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : Adoption

Préambule

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 265-2003 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier ledit règlement afin de permettre, dans la zone à dominance agricole n° 507, les services de lavage d'équipements agricoles et de véhicules utilisés à des fins agricoles en usage complémentaire dans un bâtiment accessoire à l'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mélanie Valois lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018 ;

En conséquence
Il est proposé par Lynda Cusson,
Appuyé par Michel Massé
Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 02-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Usages complémentaires exercés dans un bâtiment accessoire à l'habitation

L'article 18.2.3.2 du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe h), d'un paragraphe se lisant comme suit :

i) dans la zone 507 seulement, les services de lavage d'équipements agricoles et de véhicules utilisés à des fins agricoles. Malgré le paragraphe a) de l'article 18.2.3.1, cet usage peut occuper une superficie au sol maximale de 200 mètres carrés.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 13 AOÛT 2018.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière

---

Avis de motion donné le : 18-06-2018
Premier projet de règlement adopté le : 18-06-2018
Projet de règlement transmis à la MRC le : 21-06-2018
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 18-06-2018
Assemblée publique tenue le : 03-07-2018
Second projet de règlement adopté le : 03-07-2018
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : 05-07-2018
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : 24-07-2018
Règlement adopté le : 13-08-2018
Règlement transmis à la MRC le : 15-08-2018
Présentation au CCA de la MRC d'Acton :
Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
Entrée en vigueur le : _____
Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Adoptée

130-08-2018 Règlement #03-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du deuxième projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement #03-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, a été adopté le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 13 août 2018 à 19h00, conformément à l'avis public publié dans le journal «La Pensée de Bagot» de même qu'aux avis affichés aux 2 endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement, présenté avec changement, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE le changement vise à ajouter, à l'article 3 b), à la note déjà prévue comme suit : « limité aux salles de réunion » afin de la lire comme suit : « limité aux salles de réunion et aux salles de réception »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Il est secondé par Marcel Bonneau
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 03-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, visant à créer une nouvelle zone à dominance publique et institutionnelle, à même une partie de la zone 105, où seraient autorisés les services culturels et communautaires, les parcs, les salles de réunion et de réception, les équipements récréatifs et les infrastructures publiques.

Adoptée

131-08-2018 <u>Contrat d'achat des terrains de la rue Notre-Dame acquis de M. Stewart Friesen et Mme Vivian Bartel : remboursement du montant de 10 000$ prévu en 2018</u>

CONSIDÉRANT la résolution #117-07-2018, par laquelle la Municipalité a pris la décision de procéder au paiement d'un montant de 10 000$ en 2018 auprès de M. Stewart Friesen et Mme Vivian Bartel;

CONSIDÉRANT QUE le mode de financement a été omis dans la résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents et résolu à l'unanimité des conseillers présents de financer la somme de 10 000$ payable à M. Friesen et Mme Bartel, à même le fonds général de la Municipalité.

Adoptée

132-08-2018 <u>Table des aînés de la MRC d'Acton : délégation d'un représentant à participer au lancement du répertoire des ressources communautaires</u>

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Marie-Eve Massé, afin d'agir comme représentante de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour participer au lancement du répertoire des ressources communautaires, lequel aura lieu le jeudi 27 septembre 2018 au Centre de bénévolat d'Acton Vale.

Adoptée

133-08-2018 <u>Demande d'autorisation de Resto bar O'Martha en vertu du règlement G-100 (tenue d'une activité spéciale)</u>

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par M. Simon Laplante propriétaire du O'Martha Resto Bar, sur le terrain de l'immeuble situé au 208, rue Notre-Dame, consistant en une activité de randonnée à moto le samedi 1er septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est faite à titre privé;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 du règlement G-100 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23 du règlement G-100;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 du règlement G-100, s'applique à l'activité de randonnée à moto et que le conseil peut autoriser la tenue d'une telle activité (parade, démonstration, procession);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser O-Martha Resto Bar à tenir une activité extérieure, qui consiste en une randonnée à moto le 1er septembre 2018, laquelle activité est susceptible de causer du bruit à l'extérieure de la limite du terrain situé au 206, rue Notre-Dame, le tout devant se terminer entre 11h00 et minuit. Que le propriétaire soit chargé d'aviser son voisinage.

Adoptée

134-08-2018 Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste : demande d'accès à la banque d'occasion publicitaire de Radio Acton pour publiciser l'activité bénéfice « Somnifrères »

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste à bénéficier d'une dizaine d'occasion publicitaire à la radio, dans la banque de la Municipalité, pour leur activité bénéfice « Somnifrères ».

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est posée dans l'assistance.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 13 août 2018

135-08-2018 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h20.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière